

Réunion du jeudi 24 janvier 2013

Le conseil municipal de Roderen, réuni en séance ordinaire ce jeudi 24 janvier a pris acte de la mise en place de la nouvelle communauté de communes de Thann Cernay (CCTC) et a procédé à la désignation de délégués appelés à participer aux travaux des commissions de la CCTC appelées à affiner les divers champs d'intervention de la communauté.

Les délégués sont : Marcel Jenn (développement économique et touristique – Petite enfance – Services techniques), Christophe Kippelen (Aménagement et environnement), Antoine Fabian (Développement local, logement), Jean-Michel Rothenflug (Equipement sportif), Jacqueline Schnebelen (Culture), Denis Gerthoffer et André Rudler (Finances – communication). André Rudler et Jacqueline Schnebelen sont en outre proposés pour la commission intercommunale des impôts directs.

En bref

Le conseil a entériné la suspension de la transformation du POS en PLU (voir notre édition du 19 janvier). Cette décision n'affecte en rien le processus d'échange de terrains au niveau des bans communaux avec Rammersmatt, la garantie de constructibilité ayant été obtenue des mains du Préfet.

L'association pour la restauration de l'église de Roderen (ARER) a pu ajouter un chèque de 5 000 € à sa participation à la rénovation de l'orgue grâce au bon niveau des souscriptions en faveur des tuyaux. Un livret de remerciement sera adressé aux généreux parrains et marraines et un listing affiché dans l'église. Quant à l'orgue, il sera béni et inauguré officiellement le 10 mars prochain.

Environ 40 000 € sont affectés à la restauration et à l'équipement du nouveau camion des pompiers dont au moins 50 % sont pris en charge par l'amicale des pompiers. Le radar pédagogique de la route de Guewenheim, endommagé par accident a été remplacé par un élément plus performant.

5 942 € ont été collectés par les quêteuses en faveur de la lutte contre le cancer.

Les Roderenois sont officiellement 912 depuis le 1er janvier 2013.

L'équipe d'animation de la Maison du Village a été félicitée par le maire pour l'ensemble de ses actions visant la convivialité, notamment la récente 10^e crémation des sapins de Noël pour laquelle le village fait figure de précurseur dans le secteur.

Le maire a tenté de justifier la non intervention des services communaux lors de la récente et glaciale offensive de l'hiver, assurant que tout était mis en oeuvre pour garantir la sécurité des habitants, mais dans la limite du possible, sans toutefois convaincre tous les conseillers et les quelques auditeurs présents. Il a également indiqué qu'une opération de salage revenait à 274 €.